Carte client JBC - Conditions générales

Les présentes Conditions générales s'appliquent au programme de fidélité de la carte client JBC. Elles règlent la relation entre, d'une part, le titulaire de la carte client JBC (ci-après : « le titulaire de la carte » ou « vous ») et, d'autre part, JBC SA, dont le siège est situé à 3530 Houthalen-Helchteren, Centrum Zuid 3401 (ci-après : « JBC » ou « nous »). Les présentes Conditions générales sont gratuites et disponibles sur demande dans votre magasin JBC ou sur www.jbc.be.

Lorsque vous utilisez la carte client JBC, vous confirmez par là avoir lu et approuvé les présentes Conditions générales. D'autres conditions ne sont valables que si nous les avons explicitement acceptées par écrit.

1. Le programme de fidélité de la carte client JBC :

1.1. Le programme de fidélité est uniquement proposé aux clients particuliers, personnes physiques majeures. La carte client JBC est gratuite.

1.2. Grâce à la carte client JBC, vous recevez des informations à propos des actions et des offres, et vous pouvez épargner des points lors de tout achat chez JBC.

Sur présentation de votre carte client JBC, vous recevez un point épargne pour tout euro entier dépensé. Vous pouvez épargner des points toute l'année et les échanger contre une réduction fixe lors de l'achat suivant. Cette réduction est toujours au nom du titulaire de la carte client JBC.

La carte client JBC peut être valablement utilisée pour épargner et utiliser des points lors de chaque achat dans un magasin JBC en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que dans la boutique en ligne JBC.

La carte client JBC ne peut pas être utilisée à la boutique en ligne JBC pour l'encaissement des points.

La carte client JBC n'est en aucun cas un moyen de paiement. Les points d'épargne n'ont aucune valeur commerciale (excepté sous la forme de réduction) et ne sont pas cessible à un tiers. La réduction ne peut en aucun cas être cédée, remboursée, échangée ou vendue, même en cas de perte ou de vol. Les points d'épargne peuvent être ajoutés dès l'inscription au programme de fidélité, lors du premier paiement à la caisse ou du premier achat en ligne sur www.jbc.be (sur présentation de la carte client ou en vous connectant à votre compte sur JBC.be).

Chaque fois que vous utilisez la carte client JBC lors d'un achat, votre solde de points est imprimé sur votre ticket de caisse ou sur votre commande à la boutique en ligne JBC. Le solde de points peut aussi être consulté sur notre site internet www.jbc.be via votre compte sous « Mon JBC » ou via notre Customer Care Center. En cas de non-utilisation de votre carte client durant deux ans après votre dernier achat, le solde de vos points expire.

1.3. Si vous souhaitez créer une carte de fidélité JBC, vous pouvez le faire facilement à la caisse d'un magasin JBC, en ligne sur notre site web ou via l'application JBC. Dans nos magasins JBC, nous vous informerons sur le fonctionnement du programme de fidélité. Vous pourrez également y compléter et signer le formulaire d'inscription.

La carte client JBC est personnelle et au nom du titulaire. Elle ne peut pas être cédée à d'autres personnes. La carte client JBC reste la propriété de JBC.

Le titulaire s'assure que toutes les données mentionnées sur le formulaire d'inscription soient correctes, et il est seul responsable en cas d'information fautive, incomplète ou périmée. Tout formulaire d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte par JBC. JBC se réserve le droit de contrôler le respect des conditions actuelles. En cas de non-respect, JBC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler tout avantage actuel ou futur du titulaire de la carte, ainsi que de lui retirer la carte client JBC.

L'inscription au programme de fidélité implique automatiquement l'acceptation des communications électroniques relatives au fonctionnement du programme (message de bienvenue, relevé des points, etc.). Si le titulaire de la carte ne souhaite plus recevoir ces messages, il doit se faire désinscrire du programme de fidélité (voir ci-après, article 3).

1.4. Les points de fidélité sont valables pendant 12 mois à compter de la date à laquelle ils sont crédités sur votre carte de fidélité JBC. Passé ce délai, les points expirent.

1.5. La réduction accordée demande toujours un minimum de 100 points et ne peut excéder le montant total du ticket de caisse, avant déduction de la réduction.

Les réductions sont toujours accordées par tranches de 100 points, qui donnent droit à une réduction de 3 euros.

Les points d'épargne sur le ticket de caisse en cours entrent en compte pour la réduction lors d'un achat suivant.

2. Perte ou vol de la carte client JBC :

En cas de perte ou de vol de la carte client JBC, vous devez le signaler le plus vite possible à notre Customer Care Center ou dans un magasin JBC. Votre carte client JBC sera désactivée et remplacée gratuitement par une nouvelle carte.

Les points d'épargne perdus ou volés ne sont pas garantis par JBC et ne peuvent ensuite en aucun cas être exigés par le titulaire de la carte.

3. Fin de la participation au programme de fidélité de la carte client JBC :

Vous pouvez à tout moment mettre un terme à votre participation au programme de fidélité JBC en en avertissant par écrit le Customer Care Center et en retournant votre carte client JBC à : JBC SA, à l'attention du Customer Care Center, Centrum-Zuid 3401, 3530 Houthalen. JBC peut vous retirer de plein droit votre carte client JBC après une période de cinq ans si aucune activité n'a été enregistrée depuis votre dernier achat ou en cas d'informations incomplètes ou inexactes.

Sous réserve de tous autres droits, JBC pourra retirer ou désactiver votre carte client, avec effet immédiat :

- en cas de violation des présentes conditions générales de la carte client JBC
- en cas de présomption de perte ou de vol de la carte
- en cas de présomption grave de fraude
- en cas de présomption grave d'usage abusif des droits que vous détenez en tant que titulaire de la carte client JBC si vous portez atteinte à JBC de toute autre manière.

- La désactivation de la carte client JBC implique que la carte est encore reconnaissable dans la base de données clients de JBC, mais qu'en aucun cas des points peuvent être épargnés ou encaissés.

Les points d'épargne acquis en violation des présentes conditions générales seront annulés sans aucune forme de compensation et entraîneront le remboursement immédiat à JBC de toutes les réductions découlant de l'utilisation illégale de la carte client.

4. Modification/fin du programme de fidélité JBC :

La carte client JBC a une durée de validité égale à la durée du programme de fidélité JBC. JBC se réserve le droit de modifier en tout ou en partie le programme de fidélité, ou d'y mettre fin, avec effet immédiat.

JBC a à tout moment le droit de modifier ou de mettre fin au système de points d'épargne, sans motiver sa décision et sans aucune forme de compensation envers le titulaire de la carte. JBC se réserve également le droit de modifier le barème d'obtention des points, sans avoir à se justifier de cette décision et sans devoir pour cela indemniser le titulaire de la carte.

Les titulaires de la carte client JBC peuvent bénéficier des offres spéciales et des réductions, dont la nature et la durée de validité sont déterminées par JBC. JBC se réserve le droit de modifier et/ou de retirer les offres et/ou les réductions.

5. Responsabilité :

5.1. Responsabilité de JBC :

Nous faisons tout notre possible pour assurer une utilisation optimale du programme de fidélité. JBC ne peut être tenu responsable de préjudices, de quelque nature qu'ils soient, relatifs au programme de fidélité, par exemple en cas de retard dans l'attribution des points et dans la délivrance des réductions, de défauts, de cas de force majeure empêchant JBC de remplir ses obligations (par exemple, grève des services postaux).

JBC ne peut être tenu responsable de l'utilisation non autorisée de la carte client JBC, ni pour son utilisation frauduleuse, ni des conséquences du retard lors du remplacement d'une carte perdue, volée ou endommagée. JBC ne sera pas non plus tenu responsable de la perte des données, des défauts techniques, dysfonctionnements ou autres inconvénients lors de l'utilisation de la carte client.

En cas de doute concernant le solde de points d'épargne, c'est le solde mentionné dans notre administration qui sera déterminant, à moins que le titulaire de la carte fournisse la preuve du contraire au plus tard dans les trois (3) mois suivant la date d'achat. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus acceptée.

5.2. Responsabilité du titulaire de la carte :

La carte client JBC est personnelle et incessible. Par conséquent, le titulaire de la carte est seul responsable de sa carte client et s'engage à utiliser celle-ci conformément aux présentes conditions.

Le titulaire de la carte est seul responsable de toute utilisation potentielle de ses données et

demeure seul garant de leur confidentialité et de toute utilisation de sa carte client. Par conséquent le titulaire de la carte s'engage, entre autres, (liste non limitative) :

- à n'avoir qu'une seule carte client JBC à ses nom et prénom
- à garantir l'exactitude de toutes les données fournies à JBC lors de l'inscription au programme de fidélité
- à garantir que toutes les données communiquées à JBC (adresse postale et de courrier
- électronique, coordonnées de contact, données des enfants) soient exclusivement utilisées par le titulaire de la carte
- à exonérer JBC de toute responsabilité en cas d'utilisation illégale par un tiers des avantages
- acquis par le titulaire dans la cadre du programme de fidélité (réduction, etc.)
- à avertir JBC de l'utilisation non autorisée de sa carte client et de toute violation de la confidentialité et de la sécurité de ses moyens d'identification.

Le titulaire de la carte reconnaît que l'utilisation illégale d'une identité est punissable, et qu'elle peut amener JBC à prendre des mesures, telles que :

- le retrait ou la désactivation de la carte client JBC
- l'arrêt ou la suspension du programme de fidélité
- le remboursement à JBC de tous les avantages indûment obtenus par le titulaire de la carte
- (entre autres sous forme de réductions)
- des poursuites au civil ou au pénal.

6. Données personnelles et protection de la vie privée :

Tant que vous êtes titulaire d'une carte client JBC valide, des données sont collectées, pouvant contenir des informations personnelles.

Par « informations personnelles », on entend : des informations qui ne se rapportent qu'à vous (comme le nom, l'adresse, l'adresse de courrier électronique, le numéro de téléphone, le nom et la date de naissance des enfants). Vous êtes seul responsable des informations que vous nous fournissez. Nous comptons sur leur véracité.

Les informations personnelles que vous nous fournissez sont traitées dans une banque de données gérée par JBC. Les informations que vous nous fournissez nous permettent de vous informer du solde des points d'épargne engrangé, des offres spéciales et des actions qui pourraient être intéressantes pour augmenter votre solde de points. En outre, les données enregistrées contribuent à ce que nous vous connaissions mieux en tant que client, de manière à pouvoir mieux répondre à vos besoins et attentes.

Vos informations personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre légal et sur la base de votre autorisation. Vous trouverez de plus amples informations à propos de notre politique en matière de protection de la vie privée sur notre site internet www.jbc.be, sous l'onglet « Conditions de protection de la vie privée ». En utilisant la carte client JBC, vous acceptez cette politique de protection de la vie privée et vous nous donnez sans équivoque votre autorisation d'entrer toutes les données personnelles dans un fichier et d'utiliser celles-ci pour l'administration des données du client, la gestion des points d'épargne et à des fins publicitaires et de marketing.

En tant que titulaire de la carte client JBC, vous avez à tout moment le droit de vérifier, modifier ou

faire supprimer les données personnelles que nous avons collectées. Vous avez également le droit de vous opposer, sans frais, à l'utilisation de ces données à des fins de marketing direct. Vous devez

pour cela contacter par écrit notre Customer Care Center, soit par lettre à JBC SA, attn Customer Care Center, Centrum-Zuid 3401, 3530 Houthalen, soit par courriel à customercare@jbc.com.

7. Dispositions finales :

7.1. JBC peut modifier à tout moment et sans avertissement préalable les présentes Conditions générales, et ces modifications seront acceptées sans réserve par le titulaire de la carte. Le titulaire de la carte est donc invité à consulter régulièrement la dernière version mise à jour des présentes Conditions générales via le lien « Conditions générales » sur notre site internet. Toute utilisation de la carte client JBC postérieure à la date de la modification implique que le titulaire de la carte a accepté celle-ci.

Les présentes Conditions générales peuvent être complétées par d'autres conditions s'il y est fait explicitement référence. En cas de contradiction, les présentes Conditions générales prévalent.

7.2. Seul le droit belge est applicable aux présentes Conditions générales et au programme d'information et d'épargne de la carte client JBC. Tous les litiges seront de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hasselt et de la Justice de paix de Houthalen. S l'une des présentes conditions devait être déclarée nulle ou n'être pas applicable, les autres conditions demeurent néanmoins intégralement en vigueur.

7.3. Toute communication relative à la carte client et tout ce qui est lié doivent se faire par écrit. Toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : JBC SA, attn Customer Care Center, Centrum-Zuid 3401, 3530 Houthalen.

Les changements de nom, d'adresse et les autres modifications importantes liées à l'utilisation de la carte client JBC doivent être communiquées par écrit à notre Customer Care Center. La correspondance de JBC au titulaire de la carte client sera envoyée à la dernière adresse communiquée par le titulaire de la carte. JBC n'est pas responsable des erreurs dans l'adresse.

Coordonnées de contact :

JBC SA, société de droit belge dont le siège est situé à 3530 Houthalen, Centrum Zuid 3401
RPM Hasselt, BCE 0429.340.608, TVA BE 429.340.608.

Pour toutes questions et/ou plaintes, adressez-vous directement à notre Customer Care Center :

Courriel à customercare@jbc.com.

Ou via WhatsApp : ajoutez le 0471 06 25 36

Vous pouvez nous joindre du lundi au dimanche, de 9h30 à 16h30.

Les présentes Conditions générales ont été mises à jour pour la dernière fois le 22 octobre 2026.